

Rapport sur la relance de l'indépendance en protéines végétales : où est-il ?

Par Anne FURET

Publié le 28/02/2009, modifié le 27/02/2025

Fin juin 2008, la loi française sur les OGM était adoptée. Son article 1er prévoit que six mois après la publication de la loi, le Gouvernement devra remettre au Parlement « un rapport relatif aux possibilités de développement d'un plan de relance de la production de protéines végétales alternatif aux cultures d'OGM afin de garantir l'indépendance alimentaire de la France ». Ce rapport a vocation à aborder la question de l'alternative aux OGM dans les filières animales fortement dépendantes notamment du soja GM importé du continent américain.

La loi est entrée en vigueur il y a huit mois, et ce rapport n'a toujours pas été soumis au Parlement. Malgré nos nombreuses relances, Inf'OGM n'a reçu aucune réponse des ministères sur l'avancée des travaux.

Adresse de cet article : <https://infogm.org/rapport-sur-la-relance-de-lindependance-en-proteines-vegetales-ou-est-il/>